

**Avis adopté**

Séance plénière du 15 mai 2024

*Mobiliser les acteurs de l'emploi et du travail  
pour réussir la planification écologique*

**Artisanat et professions libérales**

Plusieurs rapports – et récemment celui du SGPE – ont évalué les effets de la transition écologique sur l'emploi. Si tous les secteurs seront concernés, certains devront faire face à de forts besoins en compétences quand d'autres au contraire devront organiser d'importantes reconversions professionnelles. Tous ces bouleversements doivent être pris en compte. Il est impératif de se mettre en ordre de marche pour répondre à ce défi, et par conséquent d'anticiper les mutations, l'adaptation et l'évolution des métiers et des compétences.

Nous ne partons pas de zéro, car de nombreux secteurs sont déjà mobilisés à travers la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, s'appuyant sur les travaux de leur observatoire de branche ou d'un EDEC, mais aussi à travers les priorités fixées à leur OPCO pour le financement des formations et l'accompagnement des TPE et PME. Citons par exemple le bâtiment où les actions de formation à la transition écologique se sont accrues de 70 % en 2 ans.

Bien d'autres secteurs, comme les garagistes ou les experts-automobiles, sont aussi fortement mobilisés pour répondre à l'évolution des compétences. Pour autant, une accélération est indispensable, tous secteurs confondus, en lien avec les objectifs de la Planification écologique. Aussi, nous partageons la proposition d'un pilotage national de l'évolution des emplois et des compétences et d'un renforcement du dialogue social sur ces questions. Selon nous, le rôle des branches sera stratégique pour mettre les secteurs en action, au regard de leurs spécificités.

Aussi, nous soutenons l'intérêt d'intégrer l'impact de la planification écologique dans toutes les négociations obligatoires à ce niveau, en particulier sur la gestion prévisionnelle des emplois et des parcours professionnels (GEPP) et sur la formation professionnelle. Si un grand nombre de référentiels de diplômes et de certifications ont déjà été révisés à l'aune de la transition écologique, nous approuvons également la nécessité de tous les passer en revue sous le prisme de ce critère d'ici 5 ans.

Pour répondre au défi de l'adaptation voire de l'évolution des compétences, nous soutenons la proposition d'amortir les dépenses de formation comme des investissements, en incitant ainsi les entreprises à engager plus de moyens pour former leurs salariés.

De même, nous reconnaissons l'intérêt d'un renforcement des financements pour les formations liées à la transition écologique, à condition toutefois que cela ne se fasse pas au détriment des « formations-métiers » pour lesquelles les OPCO ont du mal aujourd'hui à répondre aux besoins des entreprises.

A cet égard, nous déplorons que l'enveloppe FNE Formation allouée aux OPCO ait baissé de façon significative en 2024. Autre enjeu crucial : agir en faveur de l'attractivité des métiers essentiels à la planification écologique qui sont déjà très souvent en tension de recrutement, à l'instar du bâtiment.

Comme le souligne l'avis, divers facteurs doivent y concourir : des conditions de travail adaptées notamment au réchauffement climatique, une meilleure connaissance de ces emplois dans la réalité de leur exercice comme dans leur contribution à l'environnement, mais aussi la lutte contre les stéréotypes de genre qui nuisent à la mixité de ces métiers.

En plus du levier du dialogue social (y compris à travers les CPRI, CPRIA et CPRPL), ces questions exigent de mobiliser une pluralité d'acteurs : établissements scolaires, CFA, entreprises, France travail, acteurs de l'emploi et de la formation au niveau régional.

Chacun doit en effet participer à « construire un nouveau récit » autour de ces métiers, comme l'avis le souligne. C'est l'une des conditions nécessaires pour attirer davantage de talents, parmi les jeunes - notamment les jeunes femmes - comme parmi les personnes en reconversion, et pour construire ainsi les compétences indispensables à la transition écologique.

Le Groupe Artisanat et Professions Libérales a voté en faveur de cet Avis.